

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

---

SOCIETE GENERALE SCF

Société Anonyme au capital de 150 000 000 euros

Siège Social :

17, cours Valmy 92800 Puteaux

479 755 480 R.C.S Nanterre

## **PREAMBULE**

**Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement Général de l’Autorité des Marchés Financiers.**

**Ce document est déposé auprès de l’AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.**

**Il est mis à disposition sur le site :** <https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/investisseurs-dette>

**Version Anglaise :** <https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/debt-investors>

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE SCF .....</b>	<b>4</b>
1.1. Historique et présentation de Société Générale SCF.....	4
1.2. Fonctionnement de Société Générale SCF.....	4
1.3. Dispositions réglementaires applicables .....	5
<b>2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>6</b>
2.1. Situation et activité de la société au cours du premier semestre 2021 .....	6
2.1.1 Evolution des actifs .....	6
2.1.2 Evolution des dettes bénéficiant du privilège .....	8
2.1.3 Le compte de résultat.....	8
2.2. Evénements importants survenus depuis l'arrêté comptable au 30 juin 2021 .....	9
2.2.1 Réalisation d'émissions retained le 21 juillet 2021 .....	9
2.2.2 Mise à jour annuelle du Prospectus de Base .....	9
2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir .....	9
2.4. Principaux risques et incertitudes liés à l'activité.....	10
2.4.1 Risque de liquidité.....	10
2.4.2 Risques liés aux contextes réglementaires, juridique et macro-économique .....	14
2.4.3 Risques de crédit et de contrepartie.....	15
2.4.4 Risques opérationnels.....	18
2.4.5 Risques structurels de taux d'intérêts et de change .....	19
2.4.5.1. Risque de taux .....	20
2.4.5.2. Risque de change.....	21
2.5. Gouvernement d'entreprise .....	22
2.5.1 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mai 2021.....	22
2.5.2 Conseil d'administration .....	22
2.6. Répartition du capital social.....	23
<b>3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021.....</b>	<b>23</b>

<b>4.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE.....</b>	<b>64</b>
<b>5.</b>	<b>LISTE DES OBLIGATIONS FONCIERES EN VIE AU 30 JUIN 2021.....</b>	<b>66</b>
<b>6.</b>	<b>GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES.....</b>	<b>67</b>
<b>7.</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>	<b>69</b>
7.1.	Responsable du rapport financier semestriel.....	69
7.2.	Attestation du responsable.....	69

## 1. PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE SCF

### 1.1. Historique et présentation de Société Générale SCF

Société Générale SCF (ci-après dénommée « Société Générale SCF » ou la « Société ») a été créée le 2 novembre 2004 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration.

Elle possède un agrément en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier délivré le 20 décembre 2007 par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

La Société est détenue à 99,99% par SOCIETE GENERALE et à 0,01% par SOGEPARTS, elle-même filiale à 100% de SOCIETE GENERALE.

Société Générale SCF a principalement une activité de crédit ; elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance du 27 juin 2013 qui impose aux établissements de crédit de recevoir des fonds remboursables du public, Société Générale SCF a réalisé le 22 février 2016 une émission d'Obligations Foncières au format « retail » dont les caractéristiques lui permettent d'être assimilée à des fonds remboursables du public.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-3 à L. 513-7 du Code Monétaire et Financier (les « Actifs Éligibles »).

Elle a pour activité le refinancement des portefeuilles de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par SOCIETE GENERALE au moyen de l'émission d'Obligations Foncières disposant du meilleur échelon de crédit et admises aux négociations sur tout marché réglementé d'un état membre de l'Union Européenne.

Ainsi, Société Générale SCF consent à SOCIETE GENERALE des prêts garantis par la remise en pleine propriété à titre de garantie de créances originées par SOCIETE GENERALE et constitutives d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

Ces prêts sont refinancés par l'émission d'Obligations Foncières (« OF ») qui à ce jour sont notées AAA par Standard & Poor's et Aaa par Moody's.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe SOCIETE GENERALE en contribuant à la diversification des sources de refinancement du groupe via l'émission d'obligations sécurisées ainsi qu'à la diminution du coût global de refinancement du groupe grâce au refinancement des actifs éligibles à un coût compétitif.

### 1.2. Fonctionnement de Société Générale SCF

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration dont la gouvernance est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, Société Générale SCF ne dispose pas de personnel. La gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 du même code ne pouvant être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat, l'ensemble de sa gestion est donc contractuellement délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce contexte, la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Gestion et recouvrement;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables;
- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

### 1.3. Dispositions réglementaires applicables

Société Générale SCF est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L. 513-1 du Code monétaire et financier. En cette qualité, Société Générale SCF ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de crédit foncier, Société Générale SCF a pour objet exclusif :

- « de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-3 à L. 513-7 du Code monétaire et financier » (Code monétaire et financier, article L. 513-2, I, 1°) ;
- « pour le financement de ces catégories de prêts, d'expositions, de titres et valeurs, d'émettre des obligations appelées obligations foncières bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 et de recueillir d'autres ressources, dont le contrat ou le document destiné à l'information du public au sens de l'article L. 412-1 ou tout document équivalent requis pour l'admission sur des marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège » (Code monétaire et financier, article L. 513-2, I, 2°).

En sa qualité d'établissement de crédit, Société Générale SCF est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »), et soumise aux dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirements Regulation*).

Société Générale SCF est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

Son statut de société de crédit foncier implique notamment :

- Un objet social limité à l'acquisition d'actifs répondant à des critères d'éligibilité stricts fixés par la loi,
- L'application de dispositions législatives dérogatoires à la faillite, inhérentes à ce type de structure d'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), parmi lesquelles figurent l'absence d'accélération du passif ainsi que l'existence d'un privilège légal au bénéfice des porteurs d'obligations foncières en application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier.

## 2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

### 2.1. Situation et activité de la société au cours du premier semestre 2021

Au 30 juin 2021, le bilan présente un total de 11 882,5 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2020, le total de bilan était de 12 015,4 millions d'euros.

L'encours d'Obligations Foncières au 30 juin 2021 est de 11 521,8 millions d'euros.

Les fonds propres au 30 juin 2021 s'élèvent à 266,7 millions d'euros.

#### Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30-06-21	31-12-20
Total Actif	11 882,5	12 015,4
Dont Prêts octroyés à Société Générale	11 744,9	11 815,2
Total Emissions / OF	11 521,8	11 647,2
Total Fonds Propres	266,7	260,8

#### 2.1.1 Evolution des actifs

##### 1. Evolution du cover pool (portefeuille d'actifs éligibles)

Au 30 juin 2021, le cover pool d'un montant de 14 590,2 millions d'euros, constitué principalement de prêts aux collectivités locales françaises et étrangères ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Prêts Encours au 30/06/2021	Pourcentage du cover pool
<b>France</b>	<b>12 537 022</b>	<b>85,9%</b>
Régions	1 074 396	7,4%
Départements	2 236 149	15,3%
Communes et Groupements de Communes	4 939 363	33,9%
Etablissements de Santé	959 894	6,6%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	909 191	6,2%
Expositions garanties par une agence de crédit export	2 032 927	13,9%
Souverain	169 335	1,2%
Autres	215 767	1,5%
<b>Belgique</b>	<b>219 751</b>	<b>1,5%</b>
Régions	165 000	1,1%
Expositions garanties par une région	41 500	0,3%
Expositions garanties par une agence de crédit export	13 251	0,1%
<b>Autriche</b>	<b>53 136</b>	<b>0,4%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	53 136	0,4%
<b>Finlande</b>	<b>23 059</b>	<b>0,2%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	23 059	0,2%
<b>Royaume-Uni</b>	<b>415 741</b>	<b>2,8%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	415 741	2,8%
<b>Norvège</b>	<b>28 875</b>	<b>0,2%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	28 875	0,2%
<b>Allemagne</b>	<b>485 149</b>	<b>3,3%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	482 545	3,3%
Expositions garanties par un Souverain	2 604	0,0%
<b>US</b>	<b>57 901</b>	<b>0,4%</b>
Expositions garanties par une agence de crédit export	57 901	0,4%
<b>Qatar</b>	<b>212 979</b>	<b>1,5%</b>
Expositions garanties par un Souverain	212 979	1,5%
<b>Institution Supranationale</b>	<b>556 548</b>	<b>3,8%</b>
Expositions garanties par une Institution Supranationale	556 548	3,8%
<b>Total</b>	<b>14 590 161</b>	<b>100,0%</b>

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

- Au premier semestre 2021, Société Générale SCF a maintenu un cover pool diversifié et a continué sa stratégie de diversification d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, notamment des prêts garantis par des agences de crédit export française ou internationales ainsi que des prêts octroyés à des collectivités locales. Ainsi, dans le cadre d'une gestion active du cover pool et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées au cours du premier semestre pour un montant de 277,8 millions d'euros concernant des financements garantis par une agence de crédit export.

Le portefeuille est composé de créances saines au 30 Juin 2021.

## 2. Evolution des valeurs de remplacement

Au 30 Juin 2021, les valeurs de remplacement représentent un total de 262,8 millions d'euros, entièrement constituées de dépôts à vue intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,29% de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15%).

### 2.1.2 Evolution des dettes bénéficiant du privilège

Au cours du premier semestre 2021, Société Générale SCF n'a pas réalisé d'émission.

Par ailleurs, au cours de la période, Société Générale SCF a remboursé à l'échéance, le 24 février 2021, la série 28 (placement privé) pour un montant de 80 millions d'euros.

L'encours d'Obligations Foncières, à fin juin 2021, s'établit à 11 521,8 millions d'euros (dont 51,84 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

### 2.1.3 Le compte de résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts qui représentent un produit de 12,8 millions d'euros ;
- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 54 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ;
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 51,4 millions d'euros;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 4 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit, qui représentent une charge de 0,68 millions d'euros, provenant notamment du remplacement des fonds propres à des taux d'intérêts négatifs.

Le produit net bancaire s'élève à 10,8 millions d'euros au 30 juin 2021.  
Les frais généraux représentent des charges de structure de 2,6 millions d'euros.  
Ainsi le bénéfice net après impôt s'élève au 30 juin 2021 à 5,9 millions d'euros.

## 2.2. Événements importants survenus depuis l'arrêté comptable au 30 juin 2021

### 2.2.1 Réalisation d'émissions retained le 21 juillet 2021

Dans le cadre d'une gestion active du cover pool, de nouvelles créances correspondant à des financements aux collectivités locales françaises ont été mobilisées pour un montant total de 726,94 millions d'euros depuis le 30 juin 2021.

Grâce à cette intégration de collatéral, Société Générale SCF a réalisé quatre émissions retained en format soft Bullet et callable en date du 27 juillet pour un montant total de 3 milliards d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Series	ISIN code	Publique/ Retained	Montant	Devise	date début	Maturité	Coupon	Call	Format	Extension	Prix d'émission
50	FR0014004R80	Retained	500 000 000	EUR	27-07-21	27-11-23	Euribor 3M + 0,70%	Yes	Soft Bullet	1 an	101,406%
51	FR0014004R98	Retained	1 250 000 000	EUR	27-07-21	27-07-24	Euribor 3M + 0,70%	Yes	Soft Bullet	1 an	101,748%
52	FR0014004RA0	Retained	500 000 000	EUR	27-07-21	27-07-25	Euribor 3M + 0,70%	Yes	Soft Bullet	1 an	102,211%
53	FR0014004RB8	Retained	750 000 000	EUR	27-07-21	27-07-28	Euribor 3M + 0,70%	Yes	Soft Bullet	1 an	103,378%

SG SCF a par ailleurs mis en place à la même date les prêts collatéralisés n°50 à 53 en faveur de SG de même maturité et de même montant que les émissions retained correspondantes, avec un taux d'intérêt de Euribor 3 mois + 0,90%.

Il convient également de noter que la série 43 (retained soft bullet) a été remboursée par anticipation le 27 juillet 2021 pour un montant de 2,5 milliards d'euros.

### 2.2.2 Mise à jour annuelle du Prospectus de Base

Le Prospectus de Base décrivant le programme d'Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations Foncières d'un montant de 20 milliards d'euros a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 13 Juillet 2021. A cette occasion, ce document a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire ainsi qu'avec la mise à jour de la documentation contractuelle. En effet, depuis le 13 juillet 2021, une réserve de liquidité doit être constituée par Société Générale 180 jours avant la date de maturité finale d'une Obligation dite Hard Bullet. Le montant de la réserve de liquidité est déterminé comme la somme du nominal et des intérêts dus à la maturité finale de l'OF diminué des valeurs de remplacement.

## 2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du

collatéral disponible. Elle peut néanmoins également opter pour le lancement d'émissions publiques ayant des caractéristiques adaptées à ses besoins ALM.

Pour assurer la couverture de ses émissions, Société Générale SCF continue de développer les gisements d'actifs éligibles produits :

- Par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE, notamment des créances de prêts garanties par des agences de crédit export française ou internationales finançant des opérations de crédit export et
- Par la banque de détail de SOCIETE GENERALE, notamment des créances de prêts à des collectivités locales et territoriales françaises ou garanties par celles-ci.

## 2.4. Principaux risques et incertitudes liés à l'activité

### 2.4.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour la Société à faire face aux échéances de ses obligations financières, en l'occurrence le paiement en intérêts et principal des Obligations Foncières souscrites par les investisseurs, en raison des décalages temporaires de flux de trésorerie liés à la différence de maturités et de profil d'amortissement entre le cover pool et les Obligations Foncières.

En tant qu'établissement de crédit spécialisé, la Société est soumise à la production d'indicateurs permettant de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque. Des mécanismes de réduction de ce risque sont également mis en place afin de réduire ce type de risque pour les porteurs d'Obligations Foncières.

Ainsi, ce risque peut être mesuré par des indicateurs réglementaires en fonction de l'horizon de temps considéré, notamment :

- La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours pour un horizon court terme ;
- Le plan de couverture annuel pour un horizon long terme et
- L'écart de durée de vie moyenne entre actifs (cover pool) et passifs.

Ainsi, sur des périodes courtes à moins de 6 mois, le risque intrinsèque peut être estimé à « élevé ». En effet, sur une période de 180 jours, le risque intrinsèque maximal peut être estimé à 2,5 milliards d'euros correspondant au montant de tombées maximum d'Obligations Foncières sur cette même période.

A plus long terme, le risque intrinsèque est évalué à « faible » sur la base du Plan de Couverture Annuel qui ne présente pas d'impasses de couverture jusqu'à la dernière date de maturité des Obligations Foncières.

Par ailleurs, l'écart de durée de vie moyenne entre le cover pool et les passifs est systématiquement inférieur à la limite réglementaire des 18 mois.

Deux approches doivent être ainsi considérées : l'approche en vision sociale où les actifs sont représentés par les prêts collatéralisés accordés par SG SCF à Société Générale et l'approche par transparence, en situation post défaut de Société Générale, où les actifs considérés sont les actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, en l'occurrence les expositions sur les personnes publiques.

- **En vision sociale**

La politique de couverture du risque de liquidité de la Société en vision sociale vise à assurer une adéquation entre les ressources et les besoins de liquidité.

Ainsi les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité :

- Les émissions obligataires sont adossées à des prêts consentis à SOCIETE GENERALE ;
- Les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs ;
- La trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Société Générale SCF n'est donc pas exposée au risque de transformation, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité entre les passifs et les actifs ainsi que l'absence de plafonnement sur les entrées de trésorerie.

Ainsi il n'est pas nécessaire pour Société Générale SCF de détenir de stocks d'actifs liquides pour maintenir son ratio LCR au-delà de 100%.

Il convient de noter également qu'à partir du 30 juin 2021, les établissements de crédit doivent respecter l'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 publié en juin 2019. Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables, visant à encadrer les positions des établissements de crédit. Au 30 juin 2021, Société Générale SCF respecte bien le ratio exigé de 100%.

- **En vision par transparence**

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts sur des expositions publiques apporté en pleine propriété à titre de garantie, et notamment à travers les différents états réglementaires mentionnés à l'article 10 du règlement CRBF n°99-10 du 9 juillet 1999 et décrits ci-dessous.

**La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours :**

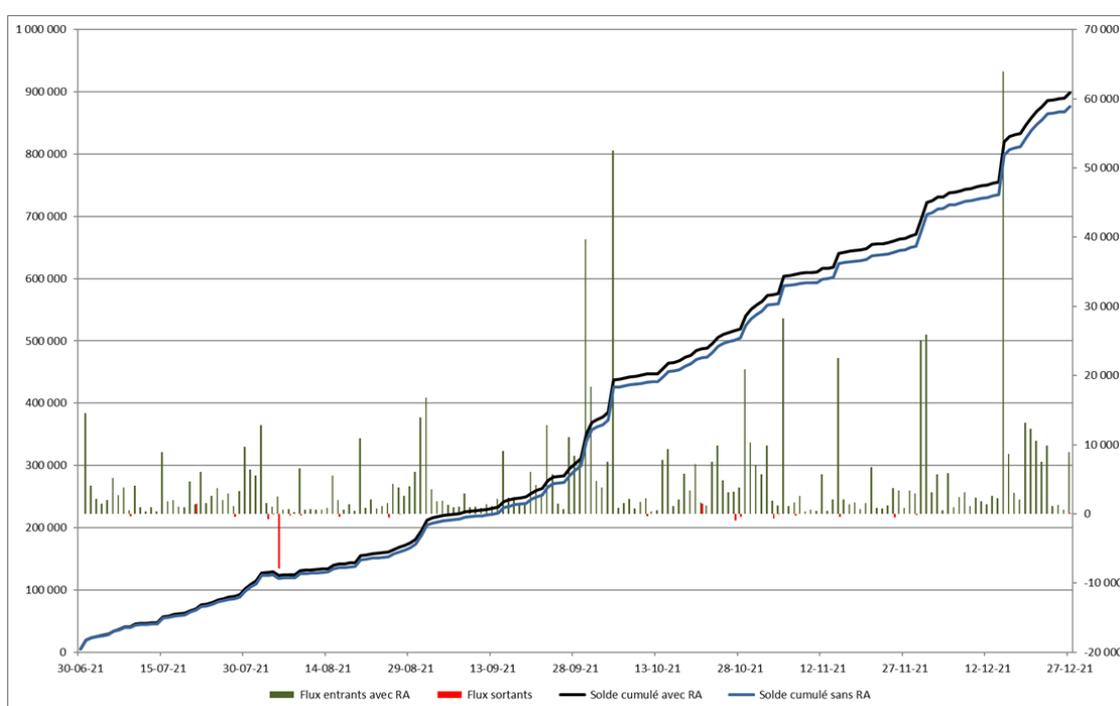
Le besoin de liquidité est évalué entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie sur une période de 180 jours conformément aux dispositions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux positifs de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie ;

- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux décaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises ;
- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 Juin 2021. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit 0,32% au 30 Juin 2021.



Sur la période de 180 jours à partir du 30 Juin 2021, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 19,36 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

Société Générale SCF est dotée de sources additionnelles de liquidités qui permettent de couvrir la position de liquidité minimale si celle-ci s'avérait être négative et qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées) ;
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-6 du Code monétaire et financier.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 273,66 millions d'euros. De plus, les valeurs et dépôts répondant aux

conditions de l'article R 513-6 du Code monétaire et financier représentent un total de 258 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

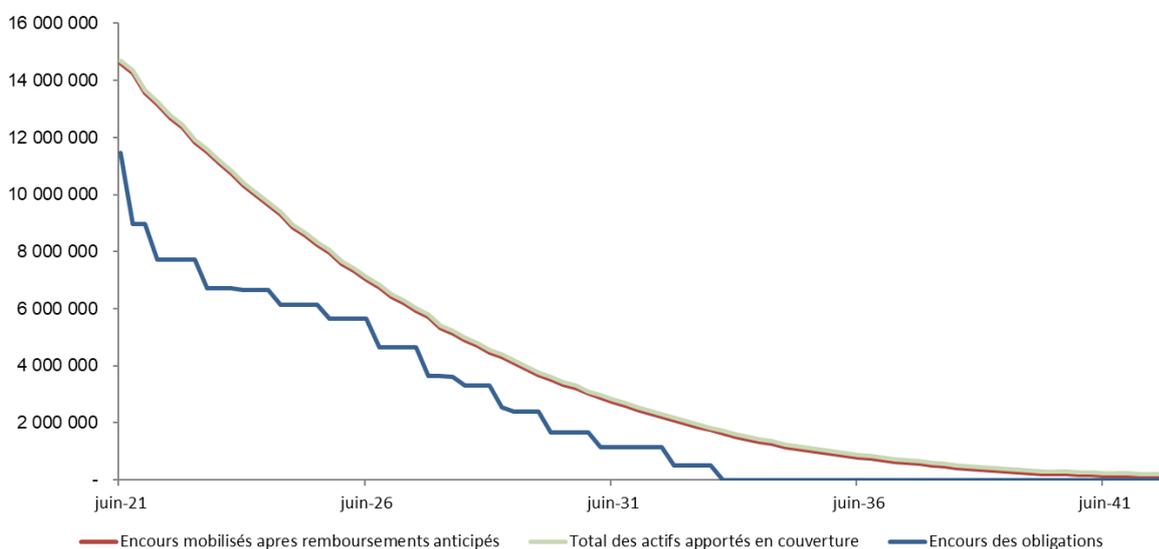
Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 257,59 millions d'euros. De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-6 du Code monétaire et financier représentent un total de 257,67 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Il convient de noter que les émissions d'Obligations Foncières en format « soft bullet » constituent également un mécanisme de protection contre le risque de liquidité pour les investisseurs. Ces émissions bénéficient d'une possibilité d'extension automatique de la maturité d'un an en cas de non-remboursement à échéance du principal à la date de maturité contractuelle par l'émetteur. Au 30 Juin 2021, l'encours d'Obligations Foncières en format « soft bullet » s'élève à 8,55 milliards d'euros, soit 75% des encours d'Obligations Foncières en vie.

#### Le plan de couverture annuel :

En outre, conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations Foncières par des actifs transférés doit être couverte par des actifs éligibles disponibles et/ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 30 Juin 2021, sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,29%, correspondant au taux moyen historique observé depuis 2008, aucune impasse de couverture n'est observée et ce sans recours à la nouvelle production.



#### Ecart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs :

Tel que défini dans le règlement CRBF n°99-10, les sociétés de crédit foncier doivent maintenir une durée de vie moyenne des actifs du cover pool n'excédant pas plus de 18 mois celle des passifs privilégiés (Obligations Foncières).

L'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs est de 16 mois au 30 Juin 2021, respectant ainsi la limite de 18 mois.

## 2.4.2 Risques liés aux contextes réglementaires, juridique et macro-économique

- Risque Macro-économique

Société Générale SCF ayant fait le choix de limiter son activité au refinancement de portefeuilles de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par Société Générale, le contexte économique et financier mondial dans lequel évolue la Société pourrait avoir un impact faible sur son activité. En effet, les gisements éligibles disponibles dépendent notamment de la production de prêts aux collectivités territoriales françaises originés par la banque de détail de Société Générale et de la production de prêts garantis par des agences de crédit export originés par la banque de financement et d'investissement de Société Générale. Ainsi, des détériorations significatives de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de crédit, de récessions régionales ou mondiales, de dégradation de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, pourraient affecter la production de prêts éligibles. Néanmoins, ce risque reste très limité dans la mesure où SG SCF a la possibilité de rembourser par anticipation des obligations « retained » pour éviter toute insuffisance de couverture.

- Risques Réglementaire et Juridique

Société Générale SCF, en sa qualité d'établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L. 513-1 du Code monétaire et financier et en sa qualité d'établissement de crédit, est supervisée par la Banque Centrale Européenne et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et est soumise aux dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », Capital Requirements Regulation).

Les modifications de ce cadre réglementaire par les régulateurs et les législateurs français et européens pourraient avoir des répercussions sur son activité. Cependant, le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour la Société. Le non-respect de la réglementation pourrait éventuellement se traduire par des sanctions pécuniaires et des sanctions pouvant aller théoriquement jusqu'au retrait de son agrément.

Le risque réglementaire peut être distingué en deux catégories :

- Risque lié au non-respect des réglementations ou lois applicables aux établissements de crédit et de société de crédit foncier (y compris la production des reportings réglementaires) ;
- Risque lié à la non mise en conformité avec de nouveaux textes légaux ou réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier.

Parmi les réglementations récentes qui peuvent avoir une influence modérée sur l'activité, nous notons notamment :

- Le mécanisme de « bail-in » (Directive BRRD). En effet, pour les obligations foncières, la Directive BRRD indique que l'autorité de résolution compétente ne devrait pas exercer de mesure de réduction ou de conversion concernant les obligations sécurisées, dont les covered bonds et dettes revêtant la forme

d'instruments financiers de couverture faisant partie intégrante du pool de collatéral de couverture et qui, selon la loi nationale, sont sécurisés de façon similaire aux covered bonds, qu'ils soient gouvernés par une loi d'un état membre ou d'un pays tiers.

Cependant, les dettes pertinentes pour les besoins du Pouvoir de Renflouement Interne incluront toutefois la créance des porteurs des titres émis en vertu du programme, seulement si et à concurrence de la part du titre qui excéderait la valeur du pool de collatéral de couverture sur lequel le titre est adossé.

Ce risque est toutefois très limité compte tenu de l'obligation réglementaire pour la Société de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées par les actifs reçus à titre de garantie au moins égal 105%.

- La Directive (Directive (EU) 2019/2162) et le Règlement (Règlement (EU) 2019/2160) publiés au Journal Officiel le 18 décembre 2019 visant à créer un cadre permettant d'harmoniser le marché des Obligations Sécurisées dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. La Directive établit notamment les règles de protection des investisseurs concernant les exigences relatives à l'émission d'obligations garanties, les caractéristiques structurelles des obligations garanties, la surveillance réglementaire ainsi que les obligations en matière de publication. Le Règlement (EU) 2019/2160, quant à lui, adopte des exigences supplémentaires pour les obligations garanties, ce qui renforcera la qualité des obligations garanties éligibles pour le traitement préférentiel favorable au titre du règlement (EU) 575/2013.

Ces textes européens ont été transposés en droit français par l'ordonnance n°2021-858 du 30 juin 2021 et le décret n°2021-898 du 6 juillet 2021 et seront complétés dans les prochains mois par des textes réglementaires (règlements et instructions) en cours d'élaboration par les services de l'ACPR, l'ensemble de ce corpus législatif et réglementaire ne devant entrer en vigueur qu'à compter du 8 juillet 2022.

Il est à noter par ailleurs qu'à ce jour aucun litige lié à des risques réglementaires ou juridiques ne s'est produit concernant Société Générale SCF.

Il existe plus globalement des mesures d'atténuation de ces différents risques qui se déclinent de la manière suivante :

- Conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier, le Contrôleur Spécifique veille au respect par la Société des articles L 513-2 à L 513-12 du Code monétaire et financier régissant les sociétés de crédit foncier ;
- Le dispositif de suivi et de contrôle de la Société sont intégrés au dispositif de suivi et de contrôle du groupe SOCIETE GENERALE concernant les réglementations applicables aux établissements de crédit et les reportings réglementaires spécifiques aux sociétés de crédit foncier ;
- Mise en place d'une veille réglementaire, qui est assurée notamment par les canaux suivants :
  - Veille réglementaire au niveau du groupe SOCIETE GENERALE,
  - L'ECBC (European Covered Bond Council) informe la Société des évolutions réglementaires spécifiques aux émetteurs d'obligations sécurisées au niveau européen via des publications et communications régulières ;
  - Le contrôleur spécifique informe régulièrement la Société sur les sujets en discussion concernant les sociétés de crédit foncier.

### 2.4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie porte sur le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Société ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Il convient de préciser que Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations, bien que son objet social soit plus large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Le défaut de ces personnes publiques pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de la Société à rembourser les Obligations Foncières souscrites par les investisseurs. Il convient cependant de noter que l'ensemble des expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci se situe dans la catégorie Investment grade, ayant une notation minimum de AA- et que plus de 86% du portefeuille d'actifs de couverture est constitué par des créances portant sur du risque souverain français.

- Risque de crédit

Société Générale SCF porte un risque de crédit direct sur SOCIETE GENERALE qui est son unique débiteur, au titre des prêts qu'elle consent à SOCIETE GENERALE. Société Générale SCF étant détenue à 100% par SOCIETE GENERALE, elle n'est pas encadrée par des limites sur sa maison mère conformément aux instructions Groupe SOCIETE GENERALE.

Ce risque de crédit sur SOCIETE GENERALE est couvert par l'apport en garantie de créances qui répondent à certains critères d'éligibilité réglementaires et présentant une qualité de crédit satisfaisante.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie pour lequel un dispositif de mesure et de surveillance est mis en place. Ce risque peut être évalué comme « faible » au regard de la qualité des expositions du cover pool, qui se situent dans l'échelon de qualité de crédit 1 avec une notation minimum de AA- (hors exceptions validées en Comité des Risque faisant l'objet de limites spécifiques). Par ailleurs, ces expositions bénéficient d'une pondération en capital faible, entre 0% et 20% en fonction de l'exposition souveraine ou de l'exposition sur des collectivités locales et territoriales et présentent des taux de défaut observés proche de 0%.

Société Générale SCF ayant établi des conventions d'assistance et de gestion avec SOCIETE GENERALE, le dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit de la Société s'appuie sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe SOCIETE GENERALE.

Ainsi, toute opération fait l'objet d'un dossier de crédit visé par la Direction des risques et les créances constitutives de ce portefeuille font l'objet d'un suivi des risques conformément à la politique de crédit Groupe SOCIETE GENERALE décrite dans son Document d'Enregistrement Universel 2021.

Par ailleurs, afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du groupe SOCIETE GENERALE, la Direction des Risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur les éléments suivants :

- Suivi de la concentration individuelle ;
- Revue de portefeuille et suivi des expositions sectorielles ;
- Suivi des risques pays ;
- Stress tests de crédit.

En sus de ces dispositifs du groupe SOCIETE GENERALE, Société Générale SCF applique les critères suivants pour la sélection des actifs remis en garantie :

- Application des critères d'éligibilité légaux : les actifs remis en garantie doivent respecter les critères d'éligibilité définis dans les articles L 513-4 du Code monétaire et financier. Il est à noter que Société Générale SCF a volontairement limité ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci ;

- Application des critères en termes de diversification et de seuils de concentration correspondant à un niveau de risque acceptable, soumis par le Comité des risques de Société Générale SCF et validés par le Conseil d'Administration de la Société. La Société souhaite ainsi privilégier des expositions aux contreparties bénéficiant des meilleures notations ;
- Validation de l'éligibilité par le Contrôleur Spécifique : l'éligibilité des prêts aux personnes publiques, telle que définie par les textes applicables, est validée au cas par cas pour les créances garanties par des agences publiques de crédit export par le Contrôleur Spécifique avant tout transfert d'actifs à Société Générale SCF et par échantillon après transfert pour les créances portant sur des collectivités locales françaises, conformément à sa mission définie dans l'article L 513-23 du Code monétaire et financier ;
- Revue de la qualité du portefeuille par les agences de notation : la composition des actifs remis en garantie en faveur de Société Générale SCF est soumise à des critères de diversification des risques encadrés par les agences de notation.

Le risque de crédit pris par les investisseurs d'Obligations Foncières est couvert par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montant d'Obligations Foncières émises.

Ainsi, la mesure du risque de crédit repose notamment sur les limites imposées par les agences de notation et l'ACPR:

- Respect du taux minimum de surdimensionnement défini et contrôlé trimestriellement par les agences de notation :
  - Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs en matière de qualité des actifs (risque de défaut des débiteurs, taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques).
  - A fréquence mensuelle, le taux actuel de surdimensionnement est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations Foncières et est comparé au taux de surdimensionnement minimum requis par les agences de notation.
  - Ce taux de surdimensionnement est également revu lors des Comités des Risques propres à Société Générale SCF ;
- Respect des règles de surdimensionnement prévu par les articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, le chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relatif aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifié et par l'Instruction 2016-I-09 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles le ratio de couverture doit être supérieur à 105 %.

Le ratio de couverture correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L 513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Au 30 Juin 2021, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 127,21%, en cohérence avec l'article R.513-8 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105%.

- Risque de contrepartie

Dans le cadre de son activité, Société Générale SCF porte également un risque de contrepartie direct sur Société Générale, notamment en tant que prestataire de service dans le processus de recouvrement des créances, banque teneuse de comptes et contrepartie de swap.

La défaillance de Société Générale dans l'exercice de l'une de ces fonctions pourrait avoir un impact non négligeable sur le paiement en temps et en heure des intérêts et principal des obligations souscrites par les investisseurs. Cependant, des mécanismes de protection des investisseurs ont été mis en place pour minimiser ces risques, notamment celui de l'extension de maturité (soft bullet) déjà évoqué dans la section concernant le risque de liquidité.

En effet, dans son rôle de prestataire de service dans le processus de recouvrement des créances, Société Générale a été désignée par Société Générale SCF pour administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à Société Générale SCF.

Dans l'hypothèse où Société Générale serait en procédure de défaut, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions définies dans les lois relatives à la faillite, empêcherait Société Générale SCF de recouvrer les sommes dues aux titres des actifs cédés du portefeuille auprès de Société Générale, et ceci, le temps que le processus de recouvrement puisse être transféré auprès d'un autre établissement pouvant l'assurer.

Pour se prémunir de ce risque, dit « commingling risk », Société Générale s'est engagée, suivant la dégradation de sa notation en dessous de A (LT ICR) pour Standard & Poor's et Baa2 (CR) pour Moody's, à constituer une réserve d'encaissements équivalente à deux mois du montant des encaissements prévisionnels du portefeuille de couverture sur un compte tel que désigné par Société Générale SCF, comme sûreté de ses engagements. Ce compte devra être ouvert au sein d'un établissement de crédit ayant une notation minimum requise par les agences de notation.

Par ailleurs, le risque de défaillance de Société Générale, en tant que banque teneuse de comptes, peut également avoir un impact modéré sur l'accès de la Société aux encaissements reçus sur ses comptes. Afin de se prémunir de ce risque, la Société s'est engagée à ouvrir ses comptes d'encaissement et de réserves auprès d'un établissement de crédit ayant une notation minimum de A (ICR) pour Standard & Poor's et de A2 (LT) et P-1 (ST) pour Moody's. La Société s'engage également à remplacer sous 60 jours celle-ci en cas de dégradation de la notation de la banque teneuse de compte en dessous des seuils mentionnés précédemment.

Enfin, en tant que contrepartie de swap de taux d'intérêt et/ou de change, Société Générale s'engage, à la suite de la dégradation de sa notation en dessous de certains seuils définis par les agences de notation, à poster du collatéral au titre de ses obligations dans le cadre des contrats de swap, voire à transférer ses engagements à une contrepartie éligible dans un certain délai selon les critères requis par les agences de notation.

#### **2.4.4 Risques opérationnels**

Les risques opérationnels sont définis comme le risque de pertes résultant d'une défaillance des processus, des prestataires et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 ne peuvent être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat.

Dès lors, Société Générale SCF ne dispose pas de personnel et sous traite donc l'ensemble de sa gestion à SOCIETE GENERALE pour les traitements de ses opérations, les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce cadre, la Société a conclu plusieurs conventions avec différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables.

Les risques opérationnels liés à ces prestations de services essentielles externalisées font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de contrôle interne de Société Générale SCF. Le suivi et évaluation des prestations externalisées est désormais effectué par le Responsable des Activités Externalisées (RAE).

D'autres fonctions sont également exercées par SOCIETE GENERALE en tant qu'agent placeur, contrepartie de swap, teneur de compte et emprunteur. Ces différentes fonctions sont contractuellement bien distinctes et documentées, mais surtout séparées d'un point de vue organisationnel, limitant ainsi le risque de conflit d'intérêts.

Les dispositifs de mesure et de pilotage des risques opérationnels du Groupe Société Générale applicables à Société Générale SCF sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de SOCIETE GENERALE.

La déclinaison au niveau de l'entité Société Générale SCF de la gestion des risques opérationnels s'appuie sur les dispositifs suivants, suivis ou coordonnés par le Responsable du Contrôle Permanent (RCP) désigné au sein de SOCIETE GENERALE et agissant pour le compte de Société Générale SCF :

- Exercices d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) de Société Générale SCF permettant de mesurer son exposition aux risques opérationnels et de prendre des actions de couverture en cas de risques résiduels élevés : le dernier exercice RCSA réalisé fait apparaître un risque résiduel « faible » ;
- Suivi d'indicateurs clé de risques (KRI) opérationnels, comptables et réglementaires permettant d'alerter en cas de dégradation de ces risques ;
- Dispositif de contrôle permanent par les équipes SOCIETE GENERALE dédiées et contrôles aléatoires réalisés par le RCP de Société Générale SCF permettant d'évaluer la qualité des contrôles de Surveillance Permanente ;
- Collecte et analyse des incidents et pertes opérationnelles puis mise en place d'actions correctrices visant à prévenir la survenue d'incidents similaires ;
- Plan de continuité d'activité propre à Société Générale SCF.

L'ensemble de ces sujets est présenté et/ou validé par la Direction Générale de l'entité, puis présenté au Comité d'audit et/ou Conseil d'administration.

Il est à noter par ailleurs que les seuils de significativité des incidents révélés par le contrôle interne au niveau de Société Générale SFH ont été approuvés par son Conseil d'Administration.

A ce jour, ces seuils sont respectivement de 10 000 euros pour les incidents opérationnels et de 0 euro pour les fraudes ou tentatives de fraude et les incidents de conformité, eu égard à la taille de Société Générale SCF et à ses caractéristiques.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas eu de pertes opérationnelles au cours du premier semestre 2020.

#### **2.4.5 Risques structurels de taux d'intérêts et de change**

Les risques structurels correspondent aux risques de pertes de marge d'intérêt en cas de variation des taux d'intérêt et de change.

#### 2.4.5.1. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêts ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite. Ainsi la marge commerciale entre les produits liés aux prêts collatéralisés et les charges liées aux Obligations Foncières est complètement immune contre le risque de taux.

- En comptabilité sociale

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuels sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 0,1% et pour une baisse parallèle des taux de -0,1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Par ailleurs, ont été introduits deux scénarii de stress supplémentaires :

- un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et
- un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

Ainsi, des seuils et des limites de sensibilité sont proposés par scénario, puis par devise et enfin par buckets qui sont définis comme suit :

- Sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- Sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 5 ans ;
- Sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 5 ans ;
- Sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités.

La décomposition est la suivante (en millions d'euros) :

Entity	Scenario	Currency	Buckets	June 2021		
				Sensi	Thres.	Limits
Société Générale SCF	-10 bps pilotage	EUR	GL	(0,00)	(0,20)	(0,25)
			CT	(0,00)	(0,04)	(0,05)
	+10 bps pilotage	EUR	GL	0,00	(0,20)	(0,25)
			CT	0,00	(0,04)	(0,05)
	NIRDOWN pilotage	EUR	GL	(0,01)	(0,95)	(1,19)
			CT	(0,01)		
	NIRUP pilotage	EUR	GL	0,01	(1,63)	(2,03)
			CT	0,01		

La sensibilité globale représente 0% des fonds propres. Ces résultats sont revus par le comité Risques Structurels de taux et de change au niveau Groupe à fréquence trimestrielle et lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

- En vision par transparence

Par ailleurs, la mesure du risque de taux se fait également en vision « par transparence » en prenant en compte non pas les prêts collatéralisés à l'actif mais les créances apportées en garantie à Société Générale SCF. Ainsi la marge nette entre les intérêts payés au titre des Obligations Foncières et les intérêts reçus au titre des créances apportées en garantie pourrait être réduite en cas d'une baisse des taux d'intérêt des actifs plus significative que celle du coût du passif, compte tenu de l'environnement de taux bas.

Ces résultats en vision « par transparence » sont présentés et revus lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

L'environnement de taux bas actuel a un impact négatif limité sur le résultat de la Société et uniquement sur les dépôts à vue et à terme de la trésorerie de Société Générale SCF.

#### **2.4.5.2. Risque de change**

- En comptabilité sociale

En matière de risque de change, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture euros/dollars. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ces émissions et respecte donc la limite de +/- 0,6 millions d'euros. Il est à noter qu'il n'y a plus d'émissions en US dollars en vie au 30 juin 2021, la dernière ayant été remboursée en mai 2019.

- En vision par transparence

Par ailleurs, le risque de change peut être apprécié en vision par transparence, en prenant en compte le portefeuille de couverture qui est principalement composé de créances libellées en euros et en US dollars. Au 30 juin 2021, les créances libellées en euros représentent 92% du portefeuille et celles en US dollars à hauteur de 8%.

Le risque de change peut être évalué à faible en raison de l'impact négatif qu'aurait une variation défavorable de la parité USD/EUR sur le taux de surdimensionnement. En effet, au 30 juin 2021, une variation défavorable de la parité USD/EUR de 15% et 25% aurait un impact négatif respectif de 1,5% et de 2,6% sur le taux de surdimensionnement, qui est toutefois largement absorbable compte tenu du taux de surdimensionnement au 30 juin 2021 de 127%.

Afin de se prémunir contre ce risque de change, Société Générale SCF a pris l'engagement de mettre en place des swaps de couverture de taux d'intérêt et de change sur le portefeuille de couverture avec une contrepartie de swap éligible et ce sous réserve de la dégradation de la notation de Société Générale en dessous d'un certain seuil imposé par les agences de notations.

Il est également prévu qu'en cas de mise en place du contrat de couverture mentionné au paragraphe précédent, alors que la Société continue à recevoir les paiements au titre des prêts octroyés à Société Générale et non pas au titre des créances éligibles, la Société devra conclure des contrats de couverture avec Société Générale afin de neutraliser les effets des contrats de couverture conclus par la Société.

Au 30 juin 2021, ce dispositif n'a pas été déclenché, la notation de Société Générale ayant été maintenue au niveau requis.

## 2.5. Gouvernement d'entreprise

### 2.5.1 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mai 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de SG SCF s'est tenue le 18 mai 2021 par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication conformément au décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées, notamment :

- Les rapports du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes,
- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux Administrateurs,
- L'affectation du résultat,
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Le non-renouvellement du mandat d'Administrateur Indépendant de Monsieur Philippe RUCHETON et la nomination de Madame Isabelle MAURY, en remplacement,
- La ratification de la nomination de Monsieur Arnaud MEZRAHI en qualité d'Administrateur,
- La fixation de la rémunération des Administrateurs,

### 2.5.2 Conseil d'administration

A la suite de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration qui compte 8 membres est composé comme suit :

- Madame Clara LEVY-BAROUCHE, Présidente;
- Madame Agathe ZINZINDOHOUE, Directrice Générale et Administratrice;
- Monsieur Arnaud MEZRAHI, Directeur Général Délégué et Administrateur;
- Madame Marie-Aude LE GOYAT, Administratrice;
- Madame Isabelle MAURY, Administratrice Indépendance;
- Monsieur Thierry SAMIN, Administrateur;
- Monsieur Jérôme BRUN, Administrateur,
- Monsieur Nicolas COSSON, Administrateur.

Le Conseil d'administration du 18 mai 2021 a modifié la composition du Comité d'audit et du Comité des nominations.

Les Comités sont composés, à présent, comme suit :

- Comité d'audit : Madame Isabelle MAURY (Présidente), Madame Marie-Aude LE GOYAT et Monsieur Thierry SAMIN.

- Comités des nominations : Madame Marie-Aude LE GOYAT (Présidente), Madame Clara LEVY-BAROUCH et Monsieur Thierry SAMIN.

La composition du Comité des risques, quant à elle, reste inchangée : Monsieur Nicolas COSSON (Président), Madame Clara LEVY-BAROUCH et Monsieur Jérôme BRUN.

## **2.6. Répartition du capital social**

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 30 juin 2021, à hauteur de 14.999.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par SOGEPARTS, société appartenant au groupe SOCIETE.

## **3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021**

<p><b>BILAN</b> <b>et HORS-BILAN</b></p>
--

**BILAN ET HORS BILAN****Actif Passif****ACTIF**

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>22</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	-	-	-
<b>Créances sur les établissements de crédit (note 3)</b>	<b>11 749 682</b>	<b>11 824 724</b>	<b>10 449 379</b>
A vue	4 780	9 486	6 436
A terme	11 744 902	11 815 238	10 442 943
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	-	-	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	-	-	-
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	-	-	-
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	-	-	-
<b>Crédit-bail et location avec option d'achat</b>	-	-	-
<b>Locations simple</b>	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles (note 4)</b>	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-
<b>Capital souscrit non versé</b>	-	-	-
<b>Actions propres</b>	-	-	-
<b>Autres actifs (note 5)</b>	<b>613</b>	<b>509</b>	<b>604</b>
<b>Comptes de régularisation (note 5)</b>	<b>132 143</b>	<b>190 150</b>	<b>118 196</b>
<b>Total</b>	<b>11 882 477</b>	<b>12 015 393</b>	<b>10 568 201</b>

**PASSIF**

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>Banques centrales, Comptes courants postaux</b>	-	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit (note 6)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
A vue	-	-	-
A terme	4	4	3
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre (note 7)</b>	<b>11 521 843</b>	<b>11 647 227</b>	<b>10 236 816</b>
Bons de caisse	-	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-	-
Emprunts obligataires	11 521 843	11 647 227	10 236 816

Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
<b>Autres passifs (note 8)</b>	<b>2 299</b>	<b>5 284</b>	<b>2 134</b>
<b>Comptes de régularisation (note 8)</b>	<b>91 595</b>	<b>102 035</b>	<b>73 818</b>
<b>Provisions</b>	-	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	-	-	-
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>266 737</b>	<b>260 844</b>	<b>255 431</b>
Capital	150 000	150 000	150 000
Primes d'émission	-	-	-
Réserves	5 542	5 054	5 054
Ecart de réévaluation	-	-	-
Provisions règlementées	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-
Report à nouveau	105 301	96 018	96 018
Résultat de l'exercice	5 894	9 772	4 360
<b>Total</b>	<b>11 882 477</b>	<b>12 015 393</b>	<b>10 568 201</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 5 893 505.15

Total du bilan en centimes : 11 882 477 427.43

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**Hors Bilan**
**HORS BILAN**

<i>(En milliers d'EUR)</i>	<b>30-06-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>30-06-20</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	-
Titres à recevoir	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>	<b>30-06-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>30-06-20</b>
<b>Opérations en devises</b>	-	-	-
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme (note 16)</b>	<b>2 620 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 820 000</b>
<b>Autres engagements (note 14)</b>	<b>14 590 161</b>	<b>14 873 515</b>	<b>13 907 456</b>
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	14 590 161	14 873 515	13 907 456
<b>Engagements douteux</b>	-	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE  
RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT****Compte De Resultat****COMPTE DE RESULTAT**

(En milliers d'EUR)	30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 10)</b>	<b>66 920</b>	<b>148 669</b>	<b>75 618</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éts de crédit	12 821	33 263	17 228
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
+ Autres intérêts et produits assimilés	54 099	115 406	58 389
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>(56 133)</b>	<b>(128 285)</b>	<b>(66 298)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éts de crédit	(679)	(962)	(421)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(51 405)	(115 453)	(59 441)
- Autres intérêts et charges assimilées	(4 049)	(11 870)	(6 437)
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations sur titres de transaction	-	-	-
- Opérations de change	-	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-	-
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Plus ou moins value	-	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-	-
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations faites en commun	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-	-
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(12)</b>	<b>(47)</b>	<b>(20)</b>
- Opérations faites en commun	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(12)	(47)	(20)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>10 775</b>	<b>20 337</b>	<b>9 300</b>
<b>- Charges générales d'exploitation (note 12)</b>	<b>(2 582)</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(2 806)</b>
- Frais de personnel	-	-	-
- Autres frais administratifs	(2 582)	(5 674)	(2 806)
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 193</b>	<b>14 663</b>	<b>6 494</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-	-

- Coût du risque sur la clientèle	-	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Autres opérations	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 193</b>	<b>14 663</b>	<b>6 494</b>
<b>+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	-	-	-
- Immobilisations financières	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>8 193</b>	<b>14 663</b>	<b>6 494</b>
<b>+ / - Résultat exceptionnel</b>	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 13)	(2 299)	(4 891)	(2 134)
<b>+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5 894</b>	<b>9 772</b>	<b>4 360</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**ANNEXE**

**ANNEXE****NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de la société Société Générale SCF SA ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et des règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Selon l'Art 513-2, SG SCF est un établissement de crédit spécialisé. La société a pour objet de consentir ou d'acquiescer des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L513-3 à L.513-7.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis :
  - \* soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente ;
  - \* soit d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF. Toutefois ce cautionnement s'inscrit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat et sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier,
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.513-4.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

**CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 30 juin 2021.

**CREANCES DOUTEUSES**

Par application du règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 30 juin 2021.

**DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier

**OPERATIONS EN DEVICES**

Conformément aux règlements ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises.

A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

**OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

Les charges et produits relatifs aux IFAT utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément identifié, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Concernant des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts.

**AUTRES ENGAGEMENTS**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées au hors bilan dans le compte « Autres engagements reçus ».

**FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL**

SG SCF n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

**TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES**

Conformément au règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société Société Générale SCF ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

**FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

La Société Générale SCF a procédé à une restructuration de ses actifs :

Les mouvements relatifs aux emprunts obligataires ont été les suivants :

- Remboursement par série 28 d'un montant de 80 millions de euros à l'échéance du 24 février 2021, qui était couverte par un cross currency swap de 80 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;

Les mouvements relatifs au prêt de remplacement ont été les suivants :

- A la date de 31 décembre 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 255 millions avec une échéance fixée au 31 mars 2021 ;
- A la date de 31 mars 2021 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 255 millions avec une échéance fixée au 30 juin 2021 ;

- A la date de 30 juin 2021 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 258 millions avec une échéance fixée au 30 septembre 2021 ;

#### Société Générale SCF a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 30.06.2021 :

Dans le cadre de la loi votée par le gouvernement le 24 juillet 2019 concernant la modification de la trajectoire de baisse de l'impôt, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en 2021 sera de 28.41% (pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 MEUR (27.5% + contribution additionnelle)).

Taux d'impôt (y compris contribution)	2020	2021	2022 et au-delà
Taux standard	28.92%	27.37%	25.83%
Taux réduit	3.47%	3.28%	3.10%
Taux standard si CA > 250MEUR si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020	32.02%	28.41%	25.83%
Taux réduit si CA > 250 MEUR si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020	3.84%	3.41%	3.10%

Les prévisions de chiffre d'affaires de SG SCF étant supérieur à 250 MEUR sur l'année 2021, l'entité doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS majoré de 28.41% en 2021, qui diminue ensuite progressivement à 25.83%.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Après la clôture du 30 juin 2021, les mouvements relatifs aux emprunts obligataires ont été les suivants :

- Remboursement par série 43 d'un montant de 2 500 millions d'euros à l'échéance du 29 juillet 2021.
- Nouvelle émission par série 50 en 27 juillet 2021 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 27 novembre 2023.
- Nouvelle émission par série 51 en 27 juillet 2021 pour un montant de 1 250 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 27 juillet 2024.
- Nouvelle émission par série 52 en 27 juillet 2021 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 27 juillet 2025.
- Nouvelle émission par série 53 en 27 juillet 2021 pour un montant de 750 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 27 juillet 2028.

Une réserve de liquidité a été fondée en date valeur 19 août 2021 sur 180 jours dont les détails sont : série 23, nominal 1.030.398.125,55 EUR au taux fixe de 0,50 % avec la date de maturité 15 février 2022.

Cette réserve a été fondée par SG (DFIN/GTR/POS 180) jours avant la date de maturité d'une obligation Hard Bullet et dont le montant est déterminé de la manière suivante :

(i) montant de principal et d'intérêts dus à la maturité finale moins

(ii) les valeurs de remplacement correspondant à la somme des soldes des comptes bancaires et du montant de remplacement des fonds propres auprès de SG.

**INFORMATIONS  
BILAN ET  
RESULTAT**

**INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT**  
**Operations Interbancaires Et Assimilees****Note 2**

## OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	<b>30-06-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>30-06-20</b>
Caisses			
Banques centrales	40	10	22
Comptes courants postaux			
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>22</b>

**Créances Sur Les Etablissements De Credit****Note 3**

## CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En milliers d'EUR)</i>	<b>30-06-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>30-06-20</b>
<b>Comptes et prêts</b>	11 732 780	11 814 486	10 431 436
<b>A vue :</b>	<b>4 780</b>	<b>9 486</b>	<b>6 436</b>
Comptes ordinaires	4 780	9 486	6 436
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
<b>A terme :</b>	<b>11 728 000</b>	<b>11 805 000</b>	<b>10 425 000</b>
Prêts et comptes à terme	11 728 000	11 805 000	10 425 000
Prêts subordonnés et participatifs	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
<b>Créances rattachées</b>	16 902	10 238	17 943
<b>Créances douteuses</b>			
<b>Total brut</b>	<b>11 749 682</b>	<b>11 824 724</b>	<b>10 449 379</b>
<b>Dépréciations</b>			
<b>Total net</b>	<b>11 749 682</b>	<b>11 824 724</b>	<b>10 449 379</b>
<b>Titres reçus en pension</b>			
<b>Créances rattachées</b>			
<b>Total</b>	<b>11 749 682</b>	<b>11 824 724</b>	<b>10 449 379</b>

## Immobilisations Corporelles Et Incorporelles

### Note 4

#### 1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Valeur brute 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 30/06/2021	Amortissement provisions et	Valeur nette 30/06/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3				3	(3)	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-
Terrains							
Constructions							
Installations techniques							
Matériels et outillages							
Autres							
<b>Total</b>	<b>3</b>	-	-	-	<b>3</b>	<b>(3)</b>	-

#### Amortissement Des Immobilisations Corporelles Et Incorporelles

#### 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 30/06/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	(3)				(3)
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	-
Terrains					
Constructions					
Installations techniques					
Matériels et outillages					
Autres					
<b>Total</b>	<b>(3)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>

#### Ventilation Des Dotations

#### 3 - VENTILATION DES DOTATIONS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 30.06.2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Total</b>	-	-	-	-	



**Dettes Envers Les Etablissements De Credit****Note 6**

## DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

*(En milliers d'EUR)*

	30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>Dettes à vue :</b>	-	-	-
Dépôts et comptes ordinaires			
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs données en pension au jour le jour			
<b>Dettes à terme :</b>	-	-	-
Emprunts et comptes à terme			
Valeurs données en pension à terme			
Dettes rattachées	4	4	2
Titres donnés en pension			
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

**Dettes Représentées Par Un Titre****Note 7**

## DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	<b>30-06-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>30-06-20</b>
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Emprunts obligataires	11 470 000	11 550 000	10 180 000
Autres dettes représentées par un titre			
<b>Sous-total</b>	<b>11 470 000</b>	<b>11 550 000</b>	<b>10 180 000</b>
Dettes rattachées	51 843	97 227	56 816
<b>Total</b>	<b>11 521 843</b>	<b>11 647 227</b>	<b>10 236 816</b>

**Autres Passifs Et Comptes De Regularisation****Note 8**

## AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'EUR)	30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>Opérations sur titres</b>	-	-	-
Dettes et titres empruntés			
Autres dettes de titres			
<b>Autres passifs</b>	<b>2 299</b>	<b>5 284</b>	<b>2 134</b>
Compte courant SG impôt groupe	2 299	4 891	2 134
Versement restant à effectuer sur titres			
Créditeurs divers	-	-	
Dettes fiscales et sociales	-	393	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>91 595</b>	<b>102 035</b>	<b>73 818</b>
Charges à payer	3 605	5 244	4 577
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Autres passif	2 444	3 977	2 286
Comptes de régularisation	1 161	1 267	2 291
Dettes subordonnées			
Impôts différés			
Produits constatés d'avance	87 640	96 276	68 559
Produits constatés d'avance sur primes d'émission	87 640	96 276	68 559
Autres comptes de régularisation	350	515	682
Gains à étaler sur soulte	350	515	682
<b>Total</b>	<b>93 894</b>	<b>107 319</b>	<b>75 952</b>

**Evolution Des Capitaux Propres****Note 9****1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES***(En milliers d'EUR)*

	<b>30-06-21</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice précédent</b>	
<b>Origine :</b>	<b>105 790</b>
Report à nouveau antérieur	96 018
Résultat de la période	9 772
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>105 790</b>
Réserve légale	489
Autres réserves	-
Dividendes	-
Autres répartition	-
Report à nouveau	105 301

1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2020 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2021

**2 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est composé de 15000 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

**3 - VENTILATION DES RESERVES**

	<b>Montant</b>
<i>(En milliers d'EUR)</i>	
Réserve légale	5 542
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>5 542</b>

**Variation Des Capitaux Propres****Note 9 (suite)**

## 4 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30-06-20	Augmentation	Diminution	31-12-20	Augmentation	Diminution	30-06-21
Capital	150 000			150 000	-	-	150 000
Primes d'émission	-			-	-	-	-
Réserves	5 053			5 053	489	-	5 542
Ecart de réévaluation	-			-	-	-	-
Provisions règlementées	-			-	-	-	-
Subvention d'investissement	-			-	-	-	-
Report à nouveau	96 018			96 018	9 283	-	105 301
Résultat de l'exercice	4 360	4 078		9 772	5 894	9 772	5 894
Distribution				-			-
<b>Total</b>	<b>255 431</b>	<b>4 078</b>		<b>260 844</b>	<b>15 666</b>	<b>9 772</b>	<b>266 737</b>

**Produits Et Charges D'interets****Note 10**

## 1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Charges	produits	Net 2021	Net fin 2020	Net mid 2020
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	<b>679</b>	<b>12 821</b>	<b>12 142</b>	<b>32 301</b>	<b>16 807</b>
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit	679	12 821	12 142	32 301	16 807
Titres et valeurs reçus en pension			-		
Autres			-		
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	-	-	-	-	-
Créances commerciales			-		
Autres concours à la clientèle			-		
Comptes ordinaires débiteurs			-		
Titres et valeurs reçus en pension			-		
Autres			-		
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>51 405</b>	<b>-</b>	<b>(51 405)</b>	<b>(115 453)</b>	<b>(59 441)</b>
<b>Sur dettes subordonnées</b>			-		-
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés</b>	<b>4 049</b>	<b>54 099</b>	<b>50 050</b>	<b>103 536</b>	<b>51 952</b>
<b>Total</b>	<b>56 133</b>	<b>66 920</b>	<b>10 787</b>	<b>20 384</b>	<b>9 318</b>

## 2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2021	Fin 2020	Mid 2020
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable			
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme			
Part dans les entreprises liées			
Autres			
<b>Total</b>	-	-	-

**Produit Net Des Commissions****Note 11**

## PRODUIT NET DES COMMISSIONS

*(En milliers d'EUR)*

	Charges	Produits	Net 2021	Net fin 2020	Net mid 2020
Opérations avec les établissements de crédit			-		
Opérations avec la clientèle			-		
Opérations sur titres			-		
Opérations de crédit bail et assimilées			-		
Opérations de location simple			-		
Opérations de change et sur instruments financiers			-		
Engagement de financement et de garantie			-		
Prestations de services et autres		-	-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-	-

**Charges Generales D'exploitation****Note 12**

## 1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2021	Fin 2020	Mid 2020
<b>Frais de personnel</b>	-	-	-
Salaires et traitements			
Charges sociales et fiscales sur rémunérations			
Autres			
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(2 582)</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(2 806)</b>
Impôts et taxes	(323)	(1 142)	(559)
Services extérieurs	(2 259)	(4 532)	(2 247)
Autres			
<b>Total</b>	<b>(2 582)</b>	<b>(5 674)</b>	<b>(2 806)</b>

**Effectif Moyen**

**Note 12 (suite)**

2 - EFFECTIF MOYEN

			2021	Fin 2020	Mid 2020
	France	Etranger			
Cadres			-		
Non cadres			-		
	<b>Total</b>	-	-	-	-

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

**Impôts Sur Les Benefices****Note 13****1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES***(En milliers d'EUR)*

	2021	Fin 2020	Mid 2020
Charge fiscale courante	2 299	4 891	2 134
Charge fiscale différée			
<b>Total</b>	<b>2 299</b>	<b>4 891</b>	<b>2 134</b>

**2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES***(En milliers d'EUR)*

Ventilation résultats	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	8 193	(101)	2 225		2 225	5 968
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>8 193</b>	<b>(101)</b>	<b>2 225</b>	<b>-</b>	<b>2 225</b>	<b>5 968</b>
3 - Taxé au taux normal						-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>II. COÛT DU RISQUE (3 + 4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>8 193</b>	<b>(101)</b>	<b>2 225</b>	<b>-</b>	<b>2 225</b>	<b>5 968</b>
5 - Taxé au taux normal						-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>8 193</b>	<b>(101)</b>	<b>2 225</b>	<b>-</b>	<b>2 225</b>	<b>5 968</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						-
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						-
<b>IMPOT COURANT</b>			<b>2 225</b>	<b>-</b>	<b>2 225</b>	
IMPOT DIFFERE						-
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE						-
CONTRIBUTIONS			74		74	(74)
AUTRES (à préciser)						-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 193</b>	<b>(101)</b>	<b>2 299</b>	<b>-</b>	<b>2 299</b>	<b>5 894</b>

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance



**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS****Operations Non Inscrites Au Bilan****Note 14**

## OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Cette annexe reeroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

**1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES****1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES***(En milliers d'EUR)*

Nature	30-06-21
<b>Engagements donnés :</b>	
<b>Engagements de financement :</b>	-
En faveur d'établissements de crédit	
En faveur de la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>	-
D'ordre d'établissements de crédit	
D'ordre de la clientèle	
<b>Engagements reçus :</b>	
<b>Engagements de financement :</b>	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	

**1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES***(En milliers d'EUR)*

Nature	30-06-21
<b>Titres à livrer</b>	-
<b>Titres à recevoir</b>	-

**1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX****1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS**

Engagements reçus de la Société Générale : Créances remises en garantie et Bonds Collatéraux:

14 590 161



**Operations En Devises****Note 15**

## OPERATIONS EN DEVISES

*(En milliers d'EUR)*

Devise	30-06-21				31-12-20			
	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	11 882 473	11 882 473	-	-	12 015 389	12 015 389	-	-
USD	4	4	-	-	4	4	-	-
GBP								
JPY								
Autres								
<b>Total</b>	<b>11 882 477</b>	<b>11 882 477</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 015 393</b>	<b>12 015 393</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Position de change portée en résultat :**

-

## Engagements Sur Instruments Financiers A Terme

### Note 16

#### 1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'EUR)	Opérations de gestion de	Opérations de couverture	Juste valeur	Total		
				30-06-21	31-12-20	30-06-20
<b>Opérations fermes</b>	-	2 620 000	-	2 620 000	2 700 000	2 820 000
<b>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</b>	-	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt						
contrats à terme de change						
autres contrats à terme						
<b>Opérations sur marchés de gré à gré</b>	-	2 620 000	-	2 620 000	2 700 000	2 820 000
swaps de taux d'intérêt		2 620 000		2 620 000	2 700 000	2 820 000
swaps financiers de devises						
FRA						
autres						
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt						
option de change						
option sur actions et indices						
autres options						
<b>Total</b>	-	2 620 000	-	2 620 000	2 700 000	2 820 000

#### 2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'EUR)	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Swaps de taux d'intérêts Euro</b>	1 250 000	1 070 000	300 000	2 620 000
<b>Swaps de taux d'intérêts devise USD contre valeur euro</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	1 250 000	1 070 000	300 000	2 620 000

**Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir****Note 17**

## EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Durée restant à courir au 30 juin 2021				Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	2 766 987	1 262 695	2 070 000	5 650 000	11 749 682
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	4				4
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	2 500 519	1 301 324	2 070 000	5 650 000	11 521 843

## **Identite De La Societe Consolidante**

### **Note 18**

---

#### IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SCF sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

## **Integration Fiscale**

### **Note 19**

---

#### INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2005

Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

Bénéfice à court terme de 8 091 894 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 2 299 365 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

## Informations Concernant Les Entreprises Liees

### Note 20

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'EUR)	30-06-21	Part entreprises liées
<b>Postes de l'actif</b>		
Créances sur les établissements de crédit	11 749 682	11 749 682
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	132 756	131 792
<b>Postes du passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	4	4
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	11 521 843	8 496 163
Autres passifs et comptes de régularisation	93 894	3 590
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
<b>Postes du hors bilan</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	2 620 000	2 620 000
Autres engagements	14 590 161	14 590 161
Engagements douteux		

**Postes du compte de résultat**

Intérêts et produits assimilés	66 920	66 920
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Produits de commissions	-	-
Intérêts et charges assimilées	(56 133)	(51 840)
Charges de commissions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaires	(12)	(12)
Autres frais administratifs	(2 582)	(1 802)

## Honoraires Des Commissaires Aux Comptes

### Note 21

---

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les provisions comptabilisées au 30.06.2021 au titre des honoraires de notre commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	12 500.00 €
ERNST & YOUNG	:	12 500.00 €

**Ventilation Des Produits Bancaires****Note 22**

## VENTILATION DES PRODUITS BANCAIRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	<b>Produits France</b>	<b>Produits Export</b>	<b>2021</b>	<b>Fin 2020</b>	<b>Mid 2020</b>
Intérêts et produits assimilés	66 920		66 920	148 669	75 618
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées			-	-	-
Produits sur opérations de location simple			-	-	-
Revenus des titres à revenu variable			-	-	-
Produits de commissions			-	-	-
Gains de change			-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire			-	-	-
<b>Total</b>	<b>66 920</b>	<b>-</b>	<b>66 920</b>	<b>148 669</b>	<b>75 618</b>

## Tableau Des Flux De Trésorerie

### Note 23

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30-06-21	31-12-20
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Résultat de l'exercice	5 894	9 772
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	-	-
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	119 561	(3 297 782)
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(50)	(93)
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	(1 639)	390
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	(3 039)	1 286
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation</b>	<b>120 726</b>	<b>(3 286 427)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	(125 384)	3 287 360
<b>Trésorerie nette due aux activités de financement</b>	<b>(125 384)</b>	<b>3 287 360</b>
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>(4 658)</b>	<b>933</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		
Trésorerie à l'ouverture	9 478	8 545

Trésorerie à la clôture	4 820	9 478
<b>Net</b>	<b>(4 658)</b>	<b>933</b>
Caisse et banques centrales	40	10
Opérations à vue avec les établissements de crédit	4 780	9 468
<b>TOTAL</b>	<b>4 820</b>	<b>9 478</b>

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

## **4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

Société Générale SCF

Société anonyme

17, Cours Valmy

92800 Puteaux

---

Rapport des commissaires aux comptes sur  
L'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Société Générale SCF

Société anonyme

17, Cours Valmy

92800 Puteaux

---

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

---

Aux actionnaires de Société Générale SCF,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de Société Générale SCF, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

#### Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris - La Défense, le 28 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres Deloitte & Associés

/DSS2/ /DSS1/

Vanessa JOLIVALT Marjorie BLANC LOURME

## **5. LISTE DES OBLIGATIONS FONCIERES EN VIE AU 30 JUIN 2021**

ISIN	Série	Devise	Encours	Date d'émission	Date de maturité	Date de maturité étendue	Type de taux d'intérêt	Taux
FR0010855155	23	EUR	1 000 000 000	15-02-10	15-02-22	N/A	Fix	4,125%
FR0010855155	23	EUR	250 000 000	30-06-10	15-02-22	N/A	Fix	4,125%
FR0010959346	31	EUR	70 000 000	04-11-10	04-11-23	N/A	Fix	3,620%
FR0011001684	32	EUR	1 000 000 000	03-02-11	03-02-23	N/A	Fix	4,250%
FR0011280262	33	EUR	150 000 000	09-07-12	09-07-32	N/A	Fix	3,500%
FR0011993765	37	EUR	300 000 000	25-06-14	25-06-28	N/A	Variable	EIBEUR3M + 39 bps
FR0012881878	38	EUR	500 000 000	05-08-15	05-08-33	05-08-34	Fix	1,587%
FR0013121381	39	EUR	50 000 000	22-02-16	22-02-28	21-02-29	Variable	EIBEUR3M + 50 bps
FR0013269529	41	EUR	500 000 000	21-07-17	21-07-26	21-07-27	Variable	EIBEUR3M + 24 bps
FR0013269537	40	EUR	500 000 000	21-07-17	21-07-25	21-07-26	Variable	EIBEUR3M + 20 bps
FR0013269552	42	EUR	1 000 000 000	21-07-17	21-07-27	20-07-28	Variable	EIBEUR3M + 29 bps
FR0013416823	43	EUR	2 500 000 000	29-04-19	29-07-21	29-07-22	Fix	0,000%
FR0013487279	44	EUR	750 000 000	25-02-20	26-02-29	26-02-30	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
FR0013487287	45	EUR	750 000 000	25-02-20	25-02-30	25-02-31	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
FR0013487329	46	EUR	500 000 000	25-02-20	25-02-31	25-02-32	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
FR0013526399	47	EUR	500 000 000	28-07-20	28-07-24	28-07-25	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
FR0013526407	48	EUR	500 000 000	28-07-20	28-07-26	28-07-27	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
FR0013526431	49	EUR	500 000 000	28-07-20	28-07-32	28-07-33	Variable	EIBEUR3M + 65 bps
RCB01	0	EUR	150 000 000	07-05-09	07-05-29	N/A	Variable	CMSEUR10A
<b>TOTAL</b>		<b>EUR</b>	<b>11 470 000 000</b>					

Le régime juridique de ces obligations relève du droit français, excepté pour l'émission non listée qui relève du droit allemand.

Il appartient aux porteurs d'OF de déterminer l'éligibilité de ces obligations à leur ratio LCR selon les critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2015/61 relatif au LCR du 10 octobre 2014.

## 6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES

### Tableau des acronymes

Acronyme	Définition
CRD IV	Capital Requirement Directive IV
CRR	Capital Requirement Regulation
LCR	Liquidity Coverage Ratio
OF	Obligation Foncière
SCF	Société de Crédit Foncier

### Glossaire

**Collatéral** : actif transférable ou garantie apportée, servant de sûreté au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement

**Covered Bond** : Obligation sécurisée par du Collatéral bénéficiant d'un privilège légal destiné à garantir le remboursement des titres souscrits par les porteurs

**Cover Pool** : Portefeuille d'actifs éligibles destiné à couvrir le risque de crédit pris par les porteurs d'OF

**CRD IV/CRR** : la directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR)

**Emission retained** : émission souscrite par SOCIETE GENERALE

**Notation** : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's ou Standard & Poor's concernant Société Générale SCF), du risque de solvabilité financière d'un émetteur ou d'une opération donnée (Covered Bonds)

**Obligation Foncière** : Obligation émise par des sociétés de crédit foncier et bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier afin de financer des opérations mentionnées aux articles L.513-3 à L.513-7 du Code monétaire et financier

**Obligation** : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale

**Obligation « hard bullet »** : Obligation dont la maturité ne peut pas être étendue ni anticipée

**Obligation « soft bullet »** : Obligation dont la maturité initiale peut être étendue dans des conditions contractuellement définies par les termes et conditions de l'émission considérée

**Ratio de couverture** : ratio réglementaire défini à l'article L513-12 du Code monétaire et financier Il correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées)

**Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales (Source : texte bâlois de décembre 2010)

**Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio)** : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

**Risque de crédit** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de l'établissement de crédit, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers

**Risque de liquidité** : risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral dans le cadre des appels de marge au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable

**Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental)** : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs

**Risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre

**Risque de transformation** : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue

**Taux de surdimensionnement** : est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations Foncières. Il permet de couvrir le risque de crédit pris par les investisseurs d'OF

## **7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

### **7.1. Responsable du rapport financier semestriel**

M. Arnaud MEZRAHI

Directeur Général Délégué de Société Générale SCF

### **7.2. Attestation du responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

**Puteaux, le 30 septembre 2021**

**Le Directeur Général Délégué**

**M. Arnaud MEZRAHI**